

RÈGLEMENTS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

RÈGLEMENT NUMÉRO 1313

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES, SOIT LE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE, L'AJOUT D'ÉGOUT PLUVIAL, DES TRAVAUX DE VOIRIE, DE PAVAGE, D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DES TRAVAUX CONNEXES SUR LA RUE DE LA SALLE AINSI QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE UN MILLION NEUF CENT QUARANTE MILLE DOLLARS (1 940 000,00 \$), NÉCESSAIRE À CETTE FIN

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Règlement numéro 1313 a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 février 2024;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le conseil est autorisé à procéder sur la rue De La Salle, entre les rues Forest et Marquette (soit le lot 2 348 829 au cadastre du Québec), à des travaux de réfection des infrastructures, soit le remplacement des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire, des travaux d'ajout d'égout pluvial, des travaux de voirie, de pavage, des travaux de gestion des sols contaminés, des travaux de réfection et d'aménagement paysager, des travaux de mesures de compensation, de protection et d'atténuation d'impacts pour les végétaux et des travaux connexes de même qu'au paiement d'honoraires professionnels, notamment d'ingénierie (plans et devis, frais de laboratoire, études, caractérisation environnementale, surveillance des travaux), d'ingénieur forestier et d'arpentage, le tout selon les estimations préparées par monsieur Kevin Poulin, ing., en date du 16 janvier 2024, et par monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ing., en date du 22 janvier 2024 et selon l'estimation préliminaire détaillée préparée par madame Sylvie Lapalme, trésorière, révisée en date du 30 janvier 2024, lesquelles estimations sont jointes respectivement en annexes « A », « B » et « C » au présent règlement pour en faire partie intégrante.
2. Pour les fins du présent règlement, le conseil est autorisé à dépenser une somme de UN MILLION NEUF CENT QUARANTE MILLE DOLLARS (1 940 000,00 \$).

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de UN MILLION NEUF CENT QUARANTE MILLE DOLLARS (1 940 000,00 \$) sur une période de vingt (20) ans.

3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, une taxe spéciale à un taux suffisant sur :

a) tous les immeubles imposables, bâtis ou non, situés à l'intérieur du bassin de taxation identifié au plan joint en annexe « D » au présent règlement pour en faire partie intégrante, pour les travaux de réfection du réseau d'eau potable, répartie en raison de l'étendue en front sur la rue De La Salle de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour couvrir :

- Un montant de QUATRE-VINGT-UN MILLE CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS (81 166,00 \$) sur le montant total de l'emprunt;

Pour les immeubles situés à l'intérieur du bassin de taxation et qui sont situés à une intersection, le frontage est établi aux fins du présent règlement en fonction de la ligne de lot donnant sur la rue où est localisé le branchement de service.

b) tous les immeubles imposables, bâtis ou non, situés à l'intérieur du bassin de taxation identifié au plan joint en annexe « D » au présent règlement pour en faire partie intégrante, pour les travaux de réfection de l'égout sanitaire, répartie en raison de l'étendue en front sur la rue De La Salle de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour couvrir :

- Un montant de QUATRE-VINGT MILLE CENT VINGT-HUIT DOLLARS (80 128,00 \$) sur le montant total de l'emprunt;

Pour les immeubles situés à l'intérieur du bassin de taxation et qui sont situés à une intersection, le frontage est établi aux fins du présent règlement en fonction de la ligne de lot donnant sur la rue où est localisé le branchement de service.

c) tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour couvrir, le solde du montant total de l'emprunt.

4. Il est loisible, à tout propriétaire des immeubles apparaissant aux articles 3 a) et 3 b) du présent règlement, de payer le montant de la quote-part afférente à son bien-fonds en tout temps avant la publication à la Gazette officielle du Québec, de l'avis de vente des obligations à être émises ou réémises en vertu du présent règlement, et le prélèvement de la taxe spéciale imposée aux articles 3 a) et 3 b) sera réduit en conséquence quant au bien-fonds de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les échéances en capital et intérêts relatives à cette émission ou réémission et à la réémission subséquente, s'il y a lieu.

5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle cette affectation s'avérerait insuffisante.

6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

7. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 4 MARS 2024

(S) Marc-André Guertin

MARC-ANDRÉ GUERTIN
MAIRE

(S) Anne-Marie Piérard

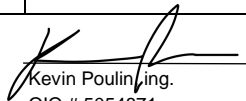
ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE

Ville de Mont-Saint-Hilaire
Réfection de la rue De La Salle
Bordereau d'estimation (100%)

 2024-01-16
 23-1014

		ESTIMATION
Articles	Description du travail	Montant total
	<u>RÉSUMÉ DES TRAVAUX</u>	
1.0	DIVERS	114 100,00 \$
2.0	EAU POTABLE	238 370,00 \$
3.0	ÉGOUT PLUVIAL	412 260,00 \$
4.0	ÉGOUT SANITAIRE	235 320,00 \$
5.0	TRAVAUX DE VOIRIE	157 905,00 \$
6.0	TRAVAUX DE PAVAGE	153 370,00 \$
7.0	TRAVAUX DE RÉFECTION ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER	85 060,00 \$
8.0	GESTION DES SOLS CONTAMINÉS	17 500,00 \$
9.0	MESURES DE COMPENSATION, DE PROTECTION ET D'ATTÉNUATION D'IMPACTS POUR LES VÉGÉTAUX	10 465,00 \$
	Sous-total:	1 424 350,00 \$
	Imprévus 10%	142 435,00 \$
	Sous-total :	1 566 785,00 \$
	TPS 5% :	78 339,25 \$
	TVQ 9,975% :	156 286,80 \$
	GRAND-TOTAL :	1 801 411,05 \$

Préparé par:



 Kevin Poulin, ing.
 OIQ # 5054871

Ville de Mont-Saint-Hilaire
Réfection de la rue De La Salle
Bordereau d'estimation (100%)

2024-01-16

23-1014

ESTIMATION

DESCRIPTION DU TRAVAIL		UNITÉ	QTÉ ESTIMÉE (A)	PRIX UNITAIRE (B)	MONTANT TOTAL CALCULÉ C = A x B
1.0	DIVERS				
1.1	Organisation de chantier et gestion de la circulation	forfait	1	85 000,00 \$	85 000,00 \$
1.2	Protection des arbres et des racines	forfait	1	1 500,00 \$	1 500,00 \$
1.3	Implantation des ouvrages	forfait	1	10 000,00 \$	10 000,00 \$
1.4	Localisation et protection des utilités publiques (Énergir, Bell, Hydro-Québec, etc.)	forfait	1	500,00 \$	500,00 \$
1.5	Fouille exploratoire	heure	4	400,00 \$	1 600,00 \$
1.6	Provision pour excavation 1ère classe	m.cube	10	100,00 \$	1 000,00 \$
1.7	Relevé d'arpentage (plans TOC)	forfait	1	8 500,00 \$	8 500,00 \$
1.8	Inspection des lieux par vidéo	forfait	1	1 000,00 \$	1 000,00 \$
1.9	Bureau de chantier	forfait	1	5 000,00 \$	5 000,00 \$
SOUS-TOTAL 1.0 :					114 100,00 \$
2.0	EAU POTABLE				
2.1	Enlèvement ou désaffectation de la conduite d'eau potable existante	forfait	1	3 000,00 \$	3 000,00 \$
2.2	Alimentation temporaire en eau potable, incluant protection incendie	forfait	1	32 000,00 \$	32 000,00 \$
2.3	Raccordement à l'existant	unité	5	6 500,00 \$	32 500,00 \$
2.4	Conduite d'eau potable de 150 mm Ø PVC DR-18	m.lin.	272	375,00 \$	102 000,00 \$
2.5	Vanne 150 mm Ø, incluant bouche à clé	unité	5	2 600,00 \$	13 000,00 \$
2.6	Vanne existante à ajuster	unité	3	800,00 \$	2 400,00 \$
2.7	Poteau d'incendie, incluant vanne 150 mm Ø	unité	1	12 500,00 \$	12 500,00 \$
2.8	Provision pour isolation de conduite HI-60 50 mm épaisseur	m.ca.	10	25,00 \$	250,00 \$
2.9	Branchements de service eau potable 19 mm Ø	unité	15	2 500,00 \$	37 500,00 \$
2.10	Supplément pour branchement de service eau potable en tranchée séparée (Provision)	unité	1	500,00 \$	500,00 \$
2.11	Nettoyage, désinfection et essais	m.lin.	272	10,00 \$	2 720,00 \$
SOUS-TOTAL 2.0 :					238 370,00 \$
3.0	ÉGOUT PLUVIAL				
3.1	Enlèvement ou désaffectation du réseau d'égout pluvial existant	forfait	1	3 500,00 \$	3 500,00 \$
3.2	Raccordement à l'existant	unité	3	2 500,00 \$	7 500,00 \$
3.3	Conduite d'égout pluvial de 375 mm Ø PEHD	m.lin.	9	350,00 \$	3 150,00 \$
3.4	Conduite d'égout pluvial de 375 mm Ø PVC DR-35 ou TBA Classe IV	m.lin.	3	350,00 \$	1 050,00 \$
3.5	Conduite d'égout pluvial de 750 mm Ø TBA Classe IV	m.lin.	259	800,00 \$	207 200,00 \$
3.6	Regard d'égout pluvial 1600 mm Ø	unité	1	10 000,00 \$	10 000,00 \$
3.7	Regard d'égout pluvial 1800 mm Ø	unité	1	12 500,00 \$	12 500,00 \$
3.8	Regard-puisard d'égout pluvial 1200 mm Ø	unité	1	8 500,00 \$	8 500,00 \$
3.9	Regard-puisard d'égout pluvial 1600 mm Ø	unité	2	10 000,00 \$	20 000,00 \$
3.10	Puisard existant à ajuster	unité	2	400,00 \$	800,00 \$
3.11	Aménagement d'un exutoire pluvial	unité	1	500,00 \$	500,00 \$
3.12	Mur parafouille pour exutoire pluvial	unité	1	500,00 \$	500,00 \$
3.13	Extrémité biseauté pour exutoire pluvial	unité	1	4 000,00 \$	4 000,00 \$
3.14	Puisard PEHD 450 mm Ø, incluant conduite de raccordement	unité	16	2 800,00 \$	44 800,00 \$
3.15	Puisard de béton 600 mm Ø, incluant conduite de raccordement	unité	5	5 500,00 \$	27 500,00 \$
3.16	Branchement de service égout pluvial 150 mm Ø PVC DR-28	unité	15	3 000,00 \$	45 000,00 \$
3.17	Supplément pour branchement de service égout pluvial en tranchée séparée (Provision)	unité	1	500,00 \$	500,00 \$
3.18	Provision pour raccordement de drain ou de conduite privée	unité	1	1 000,00 \$	1 000,00 \$
3.19	Aménagement de rigole	m.lin.	451	20,00 \$	9 020,00 \$
3.20	Nettoyage, essai d'ovalisation (5%) et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception provisoire	m.lin.	262	10,00 \$	2 620,00 \$
3.21	Nettoyage et essai d'ovalisation (7,5%) et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception finale	m.lin.	262	10,00 \$	2 620,00 \$
SOUS-TOTAL 3.0 :					412 260,00 \$
4.0	ÉGOUT SANITAIRE				
4.1	Enlèvement ou désaffectation du réseau d'égout sanitaire existant	forfait	1	4 500,00 \$	4 500,00 \$
4.2	Raccordement à l'existant	unité	2	2 500,00 \$	5 000,00 \$
4.3	Conduite d'égout sanitaire de 375 mm Ø PVC DR-35 TBA Classe IV	m.lin.	246	600,00 \$	147 600,00 \$
4.4	Regard d'égout sanitaire 1200 mm Ø	unité	2	8 500,00 \$	17 000,00 \$
4.5	Cadre et couvercle de regard d'égout sanitaire existant à ajuster	unité	2	500,00 \$	1 000,00 \$
4.6	Branchements de service égout sanitaire 125 mm Ø PVC DR-28	unité	15	3 400,00 \$	51 000,00 \$
4.7	Branchements de service égout sanitaire 150 mm Ø PVC DR-28 (Provision)	unité	1	3 800,00 \$	3 800,00 \$
4.8	Supplément pour branchement de service égout sanitaire en tranchée séparée (Provision)	unité	1	500,00 \$	500,00 \$
4.9	Nettoyage, essais d'étanchéité, essai d'ovalisation (5%) et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception provisoire	m.lin.	246	10,00 \$	2 460,00 \$
4.10	Nettoyage et essai d'ovalisation (7,5%) et inspection télévisée sur conduites et regards à la réception finale	m.lin.	246	10,00 \$	2 460,00 \$
SOUS-TOTAL 4.0 :					235 320,00 \$

DESCRIPTION DU TRAVAIL		UNITÉ	QTÉ ESTIMÉE (A)	PRIX UNITAIRE (B)	MONTANT TOTAL CALCULÉ C = A x B
5.0	TRAVAUX DE VOIRIE				
5.1	Enlèvement et disposition du pavage existant	forfait	1	15 000,00 \$	15 000,00 \$
5.2	Terrassement et préparation de l'infrastructure	m.carré	2 090	15,00 \$	31 350,00 \$
5.3	Provision pour surexcavation sous l'infrastructure et mise en place de matériau d'emprunt classe B	tonne	50	30,00 \$	1 500,00 \$
5.4	Drain de fondation 150mm Ø	m.lin.	503	45,00 \$	22 635,00 \$
5.5	Fondation inférieure, MG-56 ou MR, 400 mm épais.	m.carré	2 090	25,00 \$	52 250,00 \$
5.6	Fondation supérieure, MG-20, 250 mm épais.	m.carré	2 090	15,00 \$	31 350,00 \$
5.7	Membrane géotextile (provision)	m.carré	300	5,00 \$	1 500,00 \$
5.8	Rechargement des accotements en MG-20b	m.carré	116	20,00 \$	2 320,00 \$
SOUS-TOTAL 5.0 :					157 905,00 \$
6.0	TRAVAUX DE PAVAGE				
6.1	Planage de 1,5 m de largeur pour raccordement à l'existant	m.carré	78	30,00 \$	2 340,00 \$
6.2	Pavage couche base 60mm de ESG-14	m.carré	2 090	35,00 \$	73 150,00 \$
6.3	Pavage couche surface 40mm de ESG-10	m.carré	2 168	35,00 \$	75 880,00 \$
6.4	Marquage de la chaussée	forfait	1	2 000,00 \$	2 000,00 \$
SOUS-TOTAL 6.0 :					153 370,00 \$
7.0	TRAVAUX DE RÉFECTION ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER				
7.1	Bordures de béton	m.lin.	67	175,00 \$	11 725,00 \$
7.2	Engazonnement par plaques P-1, incluant 150 mm de terre végétale	m.carré	1 400	25,00 \$	35 000,00 \$
7.3	Réfection d'entrées de cour ou trottoirs privés				
7.3.1	- En béton bitumineux	m.carré	245	100,00 \$	24 500,00 \$
7.3.2	- En gravier	m.carré	20	40,00 \$	800,00 \$
7.3.3	- En Pavé-uni	m.carré	34	140,00 \$	4 760,00 \$
7.4	Réfection de bordures privées				
7.4.1	- Préfabriquées en béton (bordure universelle)	m.lin.	15	110,00 \$	1 650,00 \$
7.5	Réfection d'aménagement paysager privé (plantes, vivaces, arbustes, paillis, etc.)	m.carré	75	75,00 \$	5 625,00 \$
7.6	Réfection du site des travaux	forfait	1	1 000,00 \$	1 000,00 \$
SOUS-TOTAL 7.0 :					85 060,00 \$
8.0	GESTION DES SOLS CONTAMINÉS				
8.1	Chargement, transport, et disposition hors-site de matériaux contaminés selon la plage A-B (C ₁₀ -C ₅₀ , HAP et métaux) - Provision	t.m.	100	35,00 \$	3 500,00 \$
8.2	Chargement, transport, et disposition hors-site de matériaux contaminés selon la plage B-C (C ₁₀ -C ₅₀ , HAP et métaux) - Provision	t.m.	100	60,00 \$	6 000,00 \$
8.3	Disposition des sols contaminés +C et < à l'annexe 1 du RESC - Provision	t.m.	50	80,00 \$	4 000,00 \$
8.4	Disposition des sols contaminés +C et ≥ à l'annexe 1 du RESC - Provision	t.m.	50	80,00 \$	4 000,00 \$
SOUS-TOTAL 8.0 :					17 500,00 \$
9.0	MESURES DE COMPENSATION, DE PROTECTION ET D'ATTÉNUATION D'IMPACTS POUR LES VÉGÉTAUX				
9.1	Abattage arbuste: 3(haut.)X1,5 (larg.) m à 5 (haut.) X 3 (larg.) m - Provision	unité	1	200,00 \$	200,00 \$
9.2	Abattage et essouchement 16-30 cm - Provision	unité	1	650,00 \$	650,00 \$
9.3	Abattage et essouchement 30-60 cm - Provision	unité	1	1 000,00 \$	1 000,00 \$
9.4	Abattage section de haie hauteurs et de longueurs variées - Provision	m.lin.	25	15,00 \$	375,00 \$
9.5	Remplacement d'arbre abattu feuillus, calibre 50 mm (incluant achat, transport, plantation et sur 2 ans arrosage, entretien et garantie) - Provision	unité	1	920,00 \$	920,00 \$
9.6	Remplacement d'arbre abattu feuillus, calibre 1,50 m (incluant achat, transport, plantation et sur 2 ans arrosage, entretien et garantie) - Provision	unité	1	900,00 \$	900,00 \$
9.7	Remplacement d'arbre abattu feuillus, calibre 2,50 m (incluant achat, transport, plantation et sur 2 ans arrosage, entretien et garantie) - Provision	unité	1	920,00 \$	920,00 \$
9.8	Pré-coupe racinaire (300 mm)	m.lin.	80	5,00 \$	400,00 \$
9.9	Cloture de chantier	m.lin.	260	10,00 \$	2 600,00 \$
9.10	Entretien des racines exposées, application de pralin ou membrane humide	forfait	1	500,00 \$	500,00 \$
9.11	Arrosage complet de tous les végétaux du chantier	forfait	1	2 000,00 \$	2 000,00 \$
SOUS-TOTAL 9.0 :					10 465,00 \$

VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1313

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES, SOIT LE REMPLACEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE, L'AJOUT D'ÉGOUT PLUVIAL, DES TRAVAUX DE VOIRIE, DE PAVAGE, D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET DES TRAVAUX CONNEXES SUR LA RUE DE LA SALLE AINSI QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE UN MILLION NEUF CENT QUARANTE MILLE DOLLARS (1 940 000,00 \$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN

RÉFECTION DE LA RUE DE LA SALLE

SOMMAIRE

Item	Description	Portion aux riverains	Portion à l'ensemble	Total
1	COÛTS DIRECTS Rue DE LA SALLE			
1.1	Eau potable	59 593 \$	178 778 \$	238 370 \$
1.2	Égout pluvial	- \$	412 260 \$	412 260 \$
1.3	Égout sanitaire	58 830 \$	176 490 \$	235 320 \$
1.4	Travaux de voirie	- \$	157 905 \$	157 905 \$
1.5	Travaux de pavage	- \$	153 370 \$	153 370 \$
1.6	Travaux de réfection et aménagement paysager	- \$	85 060 \$	85 060 \$
1.7	Gestion des sols contaminés	- \$	17 500 \$	17 500 \$
1.8	Mesures de compensation, de protection et d'atténuation pour les végétaux	- \$	10 465 \$	10 465 \$
1.9	Divers	- \$	114 100 \$	114 100 \$
1.10	Contingences et imprévus (10%)	11 842 \$	130 593 \$	142 435 \$
Sous-total 1 - Coûts directs :		130 265 \$	1 436 520 \$	1 566 785 \$

2	COÛTS INDIRECTS			
2.1	Frais de laboratoire - Étude géotechnique et environnementale	867 \$	9 556 \$	10 423 \$
2.2	Frais de laboratoire - Contrôle qualité matériaux	1 954 \$	21 548 \$	23 502 \$
2.3	Frais de laboratoire - Caractérisation environnementale	651 \$	7 183 \$	7 834 \$
2.4	Évaluation ingénieur forestier	312 \$	3 438 \$	3 750 \$
2.5	Trace Québec	651 \$	7 183 \$	7 834 \$
2.6	Frais d'arpentage légal	651 \$	7 183 \$	7 834 \$
2.7	Honoraires professionnels - Plan et devis	2 902 \$	31 998 \$	34 900 \$
2.8	Honoraires professionnels - Surveillance chantier	256 \$	2 819 \$	3 075 \$
Sous-total 2 - Coûts indirects :		8 244 \$	90 908 \$	99 152 \$

3	Taxes nettes (4,9875%)	6 908 \$	76 180 \$	83 089 \$
SOUS-TOTAL 3 - Coûts directs et indirects (taxes nettes) :		145 416 \$	1 603 609 \$	1 749 025 \$
4	HONORAIRES INTERNES (SALAIRE) - gestion et contrôle	3 242 \$	35 751 \$	38 993 \$
Sous-total 4 - Honoraires internes :		3 242 \$	35 751 \$	38 993 \$
5	Frais de financement (8,5 %)	12 636 \$	139 346 \$	151 982 \$
Sous-total 5 - Frais de financement :		12 636 \$	139 346 \$	151 982 \$
GRAND TOTAL (3 + 4 + 5) :		161 294 \$	1 778 706 \$	1 940 000 \$

Préparé et approuvé par :

Jean-Sébastien Bouvier, ing. - OIQ # 121869
Directeur du Service de l'ingénierie



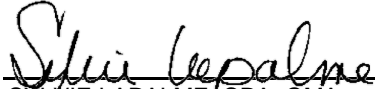
Date : 2024-01-22

Ville de Mont-Saint-Hilaire
Règlement # 1313
Estimation préliminaire détaillée
Réfection rue De La Salle

Travaux de réfection d'infrastructures, soit le remplacement des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire, l'ajout d'égout pluvial, des travaux de voirie, de pavage, d'aménagement paysager et des travaux connexes sur la rue De La Salle ainsi que le paiement d'honoraires professionnels

Description	Coût	Participation Riverain et ensemble		
		Riverain Aqueduc	Égout	Emprunt à l'ensemble
Travaux				
• Organisation de chantier	114 100 \$			114 100 \$
• Eau potable	238 370 \$	59 593 \$		178 778 \$
• Égout pluviale	412 260 \$			412 260 \$
• Égout sanitaire	235 320 \$		58 830 \$	176 490 \$
• Travaux de voirie	157 905 \$			157 905 \$
• Travaux de pavage	153 370 \$			153 370 \$
• Aménagement paysager	85 060 \$			85 060 \$
• Gestion des sols contaminés	17 500 \$			17 500 \$
• Mesure de compensation, de protection et d'atténuation d'impact pour les végétaux	10 465 \$			10 465 \$
• Imprévus ± 10 % - travaux construction	142 435 \$	5 959 \$	5 883 \$	130 593 \$
	1 566 785 \$	65 552 \$	64 713 \$	1 436 520 \$
Frais généraux				
• Frais de laboratoire - Etude géotechnique et environnementale	10 423 \$	436 \$	431 \$	9 556 \$
• Frais de laboratoire - Contrôle qualité matériaux	23 502 \$	983 \$	971 \$	21 548 \$
• Frais de laboratoire - Caractérisation environnementale	7 834 \$	328 \$	324 \$	7 183 \$
• Évaluation ingénieur forestier	3 750 \$	157 \$	155 \$	3 438 \$
• Traces Québec	7 834 \$	328 \$	324 \$	7 183 \$
• Frais d'arpentage	7 834 \$	328 \$	324 \$	7 183 \$
	61 177 \$	2 560 \$	2 527 \$	56 090 \$
Sous-total des coûts directs 1 627 962 \$ 68 111 \$ 67 240 \$ 1 492 610 \$				
Honoraires professionnels				
• Plan et devis	34 900 \$	1 460 \$	1 441 \$	31 998 \$
• Service durant la construction	3 075 \$	129 \$	127 \$	2 819 \$
	37 975 \$	1 589 \$	1 568 \$	34 818 \$
Total avant taxes 1 665 937 \$ 69 700 \$ 68 808 \$ 1 527 428 \$				
Taxes				
• TPS 5 %	83 297 \$	3 485 \$	3 440 \$	76 371 \$
• TVQ 9,975 %	166 177 \$	6 953 \$	6 864 \$	152 361 \$
• Moins ristourne	-166 385 \$	-6 961 \$	-6 872 \$	-152 552 \$
	1 749 025 \$	73 176 \$	72 240 \$	1 603 609 \$
Paiement de salaire et avantages sociaux				
• Gestion et suivi	38 993 \$	1 631 \$	1 611 \$	35 751 \$
	38 993 \$	1 631 \$	1 611 \$	35 751 \$
Frais incidents (intérêts, émission) ± 8.5 %	151 982 \$	6 359 \$	6 277 \$	139 346 \$
Grand-total	1 940 000 \$	81 166 \$	80 128 \$	1 778 705 \$

PRÉPARÉE PAR



SYLVIE LAPALME, CPA, OMA

TRÉSORIÈRE

2024-01-30



Annexe D

22

LÉGENDE:

A. : AQUEDUC
 S. : SANITAIRE
 P. : PLUVIAL

▽ : RECONSTRUCTION D'UN BRANCHEMENT DE SERVICES
 ▼ : SERVICE EXISTANT
 ■■ : BASSIN DE TAXATION




100, rue du Centre-Civique
 Mont-Saint-Hilaire, Qc
 J3H 3M8
 www.villemsh.ca
 TÉL.: 450-467-2854
 FAX.: 450-467-6460

SERVICE DE L'INGÉNIERIE

Titre : BASSIN DE TAXATION

Projet : TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUE DE LA SALLE - MANDAT ING23 - P04

Préparé par: G.ANTAYA, Des.

Approuvé par: J.S. Bouvier, Ing.

Échelle : ND

Date : 2023-10-26

Plan : Annexe 1 r.0

R:\236000 INFRASTRUCTURES\LA_SALLE\4_P & D et estimations\4.1_Plans\4.3.5_Références\Bassin_taxation - Lo_Salle_Bassin_taxation.dwg